

LES FINANCEMENTS DE L'ARS À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

EN **2018**



Liberté • Egalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER



Centre-Val de Loire



CR ÉATION DE PLACES ET DISPOSITIFS

Différents dispositifs ont été installés et financés en 2018 sur le champ « **personnes âgées** » pour un montant de plus de **1.3 M€**.

Une partie de ces dispositifs a été financée dans le cadre des Plans « **maladies neuro-dégénératives 2014-2019** ».

Ceci permet d'initier une démarche dynamique de progrès pour trois pathologies : la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et la sclérose en plaque.

Tout en prenant en compte la spécificité de chacune de ces trois pathologies, le progrès est particulièrement axé sur les traitements pour protéger les cellules cérébrales et dans la prise en charge.

Ce plan comprend 3 grandes priorités :

- Améliorer le diagnostic et la prise en charge des malades,
- Assurer la qualité de vie des malades et de leurs aidants,
- Développer et coordonner la recherche.

En Loir-et-Cher, deux établissements de santé sont concernés par ce Plan :

Le centre **La Chrysalide à Vineuil** dans le cadre des Plateformes d'accompagnement et de répit.

L'EPHAD **Chantoine Moreau à Montoire-sur-le-Loir** dans le cadre des Unités d'hébergement renforcé.

Les **plateformes d'accompagnement et de répit** (PFR) apportent du soutien aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. Leur but étant de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants.

Elles permettent :

- D'informer : pour aider les proches à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant d'une maladie entraînant la perte d'autonomie. L'objectif étant de mieux comprendre la maladie et son impact,
- D'apporter un soutien aux proches aidants,
- Des solutions de répit pour donner du temps libre aux proches.

Les **Unités d'hébergement renforcé** sont implantées au sein des EHPAD. Elles accueillent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement sévères. Un projet de soin et un projet de vie personnalisés sont adaptés à la personne.

En Loir-et-Cher, en 2018, 14 places d'hébergement permanent (HP) en **EHPAD** ont été ouvertes à l'EPHAD Antoine Moreau de Montoire-sur-le-Loir.



ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS

Dans le département Loir-et-Chérien, pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale, une enveloppe de **434 269€** a été répartie aux établissements et services médicaux sociaux :

- 2 337€ ont été accordés à l'accueil de jour autonome,
- 70 447€ aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- 361 485€ aux EHPAD.

La réforme tarifaire

L'article 58 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit une réforme de la tarification et de la contractualisation des **EHPAD**. Cette réforme vise à harmoniser les dotations des établissements en fonction des besoins en soin et en accompagnement des résidents. Au terme de cette réforme, annoncée en 2023 puis avancée en 2021, l'ensemble des EHPAD recevront une dotation déterminée par ces critères.

Sur le soin : le financement soin finance les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des résidents.

Au titre de la réforme tarifaire, 35 EHPAD de Loir-et-Cher ont reçu des crédits supplémentaires permettant d'améliorer le niveau de médicalisation, pour un total de **461 254€**.

Sur la dépendance : le tarif dépendance, à la charge des conseils départementaux, intègre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie qui ne sont pas liées aux soins. Il s'agit des surcoûts hôteliers liés à l'état de dépendance ; par exemple, l'aide à l'habillage, à la toilette ou aux repas, des produits pour l'incontinence, ainsi que des suppléments de blanchisserie.

Pour compenser les impacts de la réforme tarifaire impliquant une diminution de la dotation dépendance des EHPAD, les moyens suivants ont été attribués par l'ARS aux EHPAD.

À ce titre, un budget de **117 350€** a été alloué pour la dépendance par l'ARS à 10 établissements du Loir-et-Cher.

Les financements ponctuels pour les EHPAD en difficultés

Parmi ces financements ponctuels, une enveloppe de **335 000€** a été consacrée au soutien des établissements de Loir-et-Cher en difficulté. Cela concerne des EHPAD et des SSIAD de la région.

Les budgets sont de : 300 000€ pour les EHPAD et 35 000€ pour les SSIAD.



Dotation totale des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées proche de 500 millions d'euros



Au total, un montant de **80 365 942€** a été versé aux établissements pour personnes âgées en Loiret-Cher pour financer le soin.

Il comprend la reconduction des moyens de fonctionnement de 2017 et les nouveaux crédits versés en 2018.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans le cadre de la stratégie nationale de qualité de vie au travail, un programme d'accompagnement va être déployé auprès des EHPAD afin de les soutenir dans leur projet d'amélioration de leur performance et de leur qualité de vie au travail.

Cet accompagnement prend la forme d'une action collective dénommée « *cluster social qualité de vie au travail* » qui propose une action collective inter-établissements. Cette action s'enrichit d'apports méthodologiques, d'outillages en vue d'une production d'état des lieux, de priorisation, de constructions d'expérimentations et d'échanges avec les autres établissements du cluster. Un appui individuel à chaque étape de la démarche sera réalisé par **l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)** afin d'accompagner les expérimentations à partir des problématiques de chaque établissement.

- **16 EHPAD** intégreront dès 2019 l'un des 3 clusters constitués.
- **8 EHPAD** seront parallèlement accompagnés de manière individuelle et ponctuelle pour la mise en place de démarches « qualité de vie au travail ».
- **Une trentaine d'EHPAD** pourront bénéficier d'une formation à la prévention des troubles musculo-squelettiques mises en place par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT).



Améliorer les conditions de travail

Un accompagnement financier a été assuré pour soutenir les établissements dans leurs actions de formation des personnels.

À la fois dans le financement de matériel médical permettant d'améliorer les conditions de travail et pour financer le remplacement de personnel absent, de manière à permettre le maintien de la qualité de la prise en charge des résidents sans augmenter la charge de travail du personnel.

Le département de Loir-et-Cher a bénéficié d'un budget total de 2 706 874€.

Dépenses de personnel non-pérennes	Formation	Matériel médical et équipement qualité de vie au travail	TOTAL
1 0027 095€	247 334€	802 443€	2 706 874€.

Le matériel médical financé facilite le quotidien des résidents mais également des personnels : lève-personne, chaises de douche électriques, fauteuils roulants, fauteuils pèse-personne, lits, rails de transfert...

Les dépenses de personnel non-pérennes intègrent un soutien de **1 735 476€** pour 44 SSIAD.

Le budget est de 202 500€ pour 5 SSIAD en Loir-et-Cher.

Un accompagnement de 300 000€ pour des EHPAD employeurs de personnes en formation d'aides-soignants (AS) en alternance


Cet accompagnement permet de compenser une partie du reste à charge des employeurs et permettra la mise en place d'une session de formation à la rentrée 2019 dans le département d'Indre-et-Loire. Cette mesure permet ainsi la formation d'aide-soignants supplémentaires pour pallier les difficultés de recrutement dans les EHPAD.

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

 @ARS_CVDL

www.loir-et-cher.gouv.fr

 @Prefet41

 Préfet de Loir et Cher

